

Troisième COPIL REGEPE – 29 janvier 2021

Compte rendu des discussions

Il a été proposé de faire un état des lieux des travaux de géotypage sur les collections de Guyane pour pouvoir éventuellement programmer les compléments nécessaires.

La CTG souhaite que nous fassions une communication locale sur les travaux du CRB, en particulier par rapport à la diversité endémique locale. Pour certaines plantes endémiques comme la vanille, si elle est introduite dans le CRB, le CRB permettrait d'assurer une traçabilité des échanges de matériel, avec une communication locale en ce sens.

Il a été demandé de voir comment coupler le site web du projet REFEPE avec un site web pour le CRB, qui serait pérenne au-delà du projet.

La CTG a redit son intention de définir, pour les RG locales de Guyane, des procédures de sortie du Matériel.

Il existe une convention-cadre entre la CTG et le Cirad qui arrive à échéance. Son renouvellement doit être discuté. Ce pourrait être l'opportunité de rédiger un volet important sur la conservation, par le CRB du Cirad, des RG locales. Un contact va être pris directement entre la Direction Cirad et la CTG pour travailler sur ce nouvel accord.

La ferme expérimentale de Guyane mène des actions orientées sur la valorisation des ressources végétales locales, et certaines plantes du CRB (bois de rose, Aquilaria, cacaoyer) pourraient faire l'objet d'actions avec la FEG.

La CRB pourrait mener une réflexion sur les mesures de contrôle de la sortie des RG locales endogènes. Cependant, dans le cadre CRB et Cirad, ce serait dans une démarche partenariale Cirad/CTG. Il faudra aussi que la CTG mène des démarches au niveau institutionnel auprès des Ministères de l'environnement et de l'outre-mer (le Cirad n'est pas concerné par ce point).

Par rapport au projet REGEPE2, phase 1 ou phase 2, il serait bien de distinguer deux types d'actions dans le projet par rapport aux contours du CRB :

- La conservation et l'évaluation de ressources locales endogènes (cacaoyer, bois de rose, vanille, arbres), pour lesquelles la conservation est le point principal
- Les plantes du CRB qui sont d'intérêt local pour des filières de production, même si elles ne sont pas endogènes (Aquilaria, café, Citrus, manioc, riz).